



ASSOCIATION
DES GARDERIES
PRIVÉES
DU QUÉBEC

INFO garde

Octobre 2005

Volume 4

Numéro 3

Sommaire

- 2 Mot du président
- 6 Vie associative
- 12 Info-gestionnaires
- 22 Tribune
des gestionnaires
- 23 Chroniques
éducatives
- 24 Info-éducatrices
- 25 Tribune
des éducatrices
- 26 Info-parents
- 27 Informations
générales
- 28 Babillard
- 28 Revue de presse



*Photo prise par la garderie
Aux Petites Biches de Brossard
lors de la cueillette de pommes.*

10 ANS DÉJÀ

page 2

10 SHORT YEARS

page 2

10 ans



Sylvain Lévesque
Président

Chers collègues,

Lorsque Marie Bélanger notre directrice générale, m'a téléphoné à plusieurs reprises, avec toute la persuasion que nous lui connaissons, pour me rappeler que je devais rédiger mon mot du président pour notre bulletin, je me suis longuement interrogé sur quel sujet je pourrais vous entretenir cette fois-ci, outre, tous les dossiers que vous connaissez déjà très bien. Je me suis alors surpris à me rappeler divers événements quelquefois heureux voire même loufoques et quelquefois malheureux qui se sont succédé au cours des dix dernières années.

Eh bien oui! croyez-le ou non, déjà 10 ans se sont écoulés depuis le premier jour où j'ai commencé à m'impliquer activement dans l'Association avec divers collègues et, plus particulièrement, des alliés et fidèles défenseurs du réseau, Normand Brasseur et Samir Alahmad.

Sans leur étroite collaboration et leur soutien sans équivoque, jamais je n'aurais accepté le mandat de présidence et de vice-présidence qui a occupé une très grande partie de mon temps au cours de la dernière décennie. Contre vents et marées nous avons dû faire face pendant huit ans, à un gouvernement anti-privé qui, par acharnement idéologique et politique, voulait faire mourir notre réseau.

Nous avons survécu grâce à la mobilisation de toutes les forces vives de notre milieu, c'est-à-dire **vous** les gestionnaires, qui avez, pendant toutes ces années, répondu à l'appel en démontrant un engagement

hors du commun et une compétence de tous les instants dans la saine gestion et l'amélioration continue de vos services éducatifs. Nous nous retrouvons aujourd'hui à un tournant majeur et à une croisée des chemins parce que le gouvernement actuel a reconnu l'importance de notre réseau dans le système de garde québécois et l'apport social indéniable au bénéfice des 35 000 enfants fréquentant nos établissements. Bien du travail reste à faire mais l'avenir se présente sous un jour meilleur avec les modifications majeures qui seront enchâssées dans la modernisation en profondeur que doit subir la loi régissant le système de garde du Québec. En effet, la ministre, madame Carole Thériault, s'est engagée avec cœur à rétablir l'équité pour tous les enfants qui fréquentent un service de garde peu importe le statut de celui-ci.

Ayant également l'équité et la qualité à cœur, l'Association se devait donc d'agir afin d'apporter des recommandations majeures en vue d'atteindre l'équité entre les réseaux. Mais également entre les garderies elles-mêmes.

C'est dans cette perspective que des travaux ont été réalisés entre le Ministère et l'Association avec la participation étroite de monsieur Alain Bruneau. D'autres mesures ont également été mises sur pied, telles que l'ajustement des règles budgétaires afin de prendre en compte les garderies qui auront signé un protocole d'entente avec leur CSSS, nouvel organisme régissant les CLSC.

Le bilan des 10 dernières années est donc très positif. Je suis certain que si chacun d'entre vous s'arrête quelques minutes afin de se remémorer d'où nous sommes partis en 1995 et où nous sommes rendus en 2005, vous serez tous unanimes à l'effet que notre réseau s'est profondément transformé pour en ressortir beaucoup plus fort aujourd'hui. Au chapitre du financement, nous sommes parvenus à réduire l'écart de 37 % à 14 % entre le financement d'un CPE et d'une

déjà

garderie. À celui de la qualité, nous avons obtenu de la ministre, des engagements fermes dont celui de l'augmentation à 66 % du personnel éducateur qualifié.

En matière de vie associative, nous avons pris l'engagement de construire une association forte et autonome et les résultats actuels sont plus que concluants avec une équipe multidisciplinaire du tonnerre qui mène de front plusieurs dossiers avec un grand savoir-faire. Merci de leur support soutenu qui allège de jour en jour les tâches du conseil d'administration et merci à vous de votre adhésion sans cesse renouvelée comme membres ce qui justifie quotidiennement l'existence et le développement de notre organisation. Je ne veux pas ici vous faire état de tous les résultats probants obtenus puisque vous les connaissez déjà. Par contre, je tiens à vous signifier que bien des dossiers demeurent d'une importance capitale et ceux-ci devront être menés avec véhémence par l'Association.

Nous nous préoccupons fortement de divers dossiers liés au développement des places, au financement, aux changements légaux et réglementaires à venir, au dénigrement de notre réseau dans la formation offerte aux éducatrices et éducateurs dans certains établissements d'enseignement et plus particulièrement, aux enjeux liés à la qualité.

La société est en constante évolution et les pratiques changent en matière d'éducation à la petite enfance. Nous bénéficions aujourd'hui de résultats de plusieurs recherches qui ont suscité la création de divers programmes ludoéducatifs liés au développement des enfants de 0 à 5 ans.

Des ressources notables sont apparues au Québec au cours des dernières années afin de vous assister dans votre rôle de leader en matière d'éducation à l'enfance. Divers partenaires offrent aujourd'hui une formation adaptée aux nouvelles réalités des

familles et aux besoins des tout-petits. Votre rôle est d'une importance fondamentale pour la société d'aujourd'hui et de demain et vous n'êtes pas sans savoir que la qualité de votre intervention éducative auprès des enfants aura un effet sur leurs chances de réussite future. Pour ce faire, nous devons bonifier régulièrement nos interventions. Pour nous aider, il existe des indicateurs de qualité et des outils d'évaluation nous permettant d'améliorer nos interactions éducatives afin qu'elles répondent davantage à des fondements axés sur l'approche démocratique, le développement global de l'enfant par le jeu, l'apprentissage actif, l'observation et la structuration des activités.

L'association s'avère être un partenaire de premier ordre afin de vous permettre d'améliorer, de façon continue, la qualité de vos services éducatifs.

Plusieurs autres partenaires offrent également des services permettant le soutien de la pertinence de vos interventions tels que documents de référence, pictogrammes favorisant les repères visuels, programmes de développement d'habiletés sociales chez l'enfant pour n'en nommer que quelques-uns.

Vous êtes les maîtres d'œuvre en matière de développement de la petite enfance et il n'y a de place que pour l'excellence et c'est dans cette voie que travaillera l'Association dans les prochaines années. Des acquis importants ont été atteints afin de consolider le réseau, l'emphasis doit maintenant être mise sur l'amélioration incessante de nos services éducatifs à l'enfance. Comme vous le savez la qualité est un processus continu en éternelle mouvance et nous travaillerons à développer des méthodes et des processus pour accroître les services de qualité que nous offrons déjà !

Au plaisir d'en discuter avec vous, lors de notre congrès, « *l'Équité à cœur* », les 28, 29 et 30 octobre prochains.

10 Sho



Sylvain Lévesque
President

Dear colleagues:

When our executive director, Marie Bélanger, called me several times, and used the persuasive powers we all know so well to remind me to write my president's letter for our newsletter, I had to take some time to decide what topic I would choose from among the many possibilities—all of them subjects that you already know very well. I then found myself recalling a variety of events from the past ten years: some of them happy, even hilarious, and others sad.

And yes, believe it or not, ten years have in fact passed since I started to become actively involved with the Association, together with certain colleagues, particularly Normand Brasseur and Samir Alahmad, two loyal allies and defenders of the network.

Without their close collaboration and staunch support, I would never have accepted the positions of vice-president and president, which have occupied a considerable part of my life for the past decade. For eight years, we had to face an anti-private-sector government that, for ideological and political reasons, wanted to see the end of our network.

We have survived thanks to the mobilization of all the resources in our field: that is, **you**, the managers who have, over the years, answered the call by demonstrating uncommon commitment and broad competence in managing and continuously improving your educational services. Today, we are at an important crossroads: the current government has recognized

the importance and undeniable social contribution of our network within Quebec's daycare system—to the benefit of the 35,000 children who attend our establishments. Much work remains to be done, but the future looks brighter thanks to the major changes that will result from the comprehensive overhaul of the law governing Quebec's daycare system. In other words, the minister, Carole Théberge, has taken to heart the need to re-establish equity for all children who attend daycare, regardless of the daycare centre's status.

Since the Association also believes deeply in equity, it will act to make significant recommendations with a view to achieving equity between the private and public networks—and between daycare centres themselves.

It is with that in mind that much work has been done by the Ministry and the Association, with the close collaboration of Mr. Alain Bruneau. Other measures have also been initiated, for example the adjustment of budgetary guidelines in order to account for daycare centres that have signed letters of understanding with their local CSSS, new institution governing the CLSC.

Overall, then, the record of the last ten years is very positive. I know that if each of you would take a few minutes to recall where we were in 1995 and compare that to our position in 2005, you would be convinced that our network has undergone a profound transformation that has left it much stronger today. In terms of financing, we have succeeded in reducing the funding gap between childcare centres and private daycares from 37% to 14%. On the quality front, we have obtained firm commitments from the minister, including an increase in qualified educational personnel to 66%.

rt Years

With regard to our association, we committed ourselves to building a strong independent organization, and the results speak to our success; our excellent multidisciplinary team is handling a variety of issues with consummate expertise. I want to take this opportunity to thank them for their sustained support, which helps lighten the board of directors' daily workload; and thank you for continuing to renew your membership, which gives us a daily justification for the continued existence and growth of our organization. I will not give a complete accounting of all of our decisive achievements, since you are already familiar with them. However, I would like to remind you that a number of outstanding issues remain of critical importance, and the Association will have to manage them with all of its energies.

We are deeply involved in a number of issues related to the opening of places, funding, coming legal and regulatory changes, the disparagement of our network in the training provided to educators in certain institutions and, especially, in issues related to quality.

Society is constantly changing, and early childhood education practices are changing as well. Today, we enjoy the benefits of the results of several studies that have led to the creation of a number of edutainment programs aimed at the development of children aged from 0 to 5 years.

Some noteworthy resources have appeared in Quebec in recent years to help you in your role as a leader in early childhood education. Today, a number of partners offer training adapted to new family realities and young children's needs. Your role is a critically important one for society, both today and in the future. You already know that the quality of your edu-

cational activities will have an effect on the children's future prospects. To ensure that our charges succeed, we must continue to improve our programs. There are quality indicators and evaluation tools that can help us improve our educational activities; this will help ensure that they better meet fundamental principles based on the democratic approach and total child development through play, active learning, observation and structuring of activities.

The association is here for you as your partner in helping you continuously improve the quality of your educational services.

Several other partners also offer services helping you ensure the relevance of your activities, including reference documents, pictograms that aid in visual orientation, and social-skills development programs for children, to name just a few.

You are the leaders in early childhood development. There is room only for excellence in our field, and that will be the focus of the Association's work in the years to come. Important achievements have been made to help consolidate the network, and our purpose must now turn to the ceaseless improvement of our childhood educational services. As you know, quality is a continuous process, always advancing, and we are working to develop methods and procedures to expand the high-quality services that we already offer.

I am looking forward to discussing the issues with you at our conference, *"Focus on Fairness"*, this coming October 28, 29 and 30.

Sylvain Lévesque
President

VIE ASSOCIATIVE

Info-Garde

est le bulletin d'information de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ). Toute reproduction des textes, en partie ou en totalité, est permise à condition d'en mentionner la source.

Éditeur

AGPQ : 5115, Trans Island
bureau 230
Montréal (Québec) H3W 2Z9
Téléphone : (514) 485-2221
Télécopieur : (514) 485-7085
Sans frais : 1-888-655-6060

Conseil d'administration

Sylvain Lévesque
Président
Samir Alahmad
Vice-président
Normand Brasseur
Vice-président
Jacques Martineau
Administrateur
Isaac Sachs
Administrateur

Réalisation

Coordination
et publication :
Suzie Boisvert
Publicité :
Suzie Boisvert
Révision :
Équipe AGPQ
Graphisme :
www.fleurdelysee.ca
(514) 528-8618
Impression :
Imprimerie Héon & Nadeau
1 (800) 561-1566
Traduction anglaise :
Transcreation, K. David Brody

Depôts légaux
ISSN-1703 3241
Bibliothèque et archives Canada 2005
Bibliothèque nationale du Québec 2005

« L'équité à cœur »

Congrès du personnel des garderies privées du Québec les 28,29 et 30 octobre 2005 à l'Hôtel des Seigneurs, Saint-Hyacinthe

À tous les membres,

Comme vous le savez, notre congrès approche à grands pas et pour vous mettre dans l'ambiance, voici un bref aperçu de ce qui vous attend. Nous débuterons cette fin de semaine de congrès par une grande soirée magique et ce, en présence de la Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge. N'oubliez pas que c'est aussi la soirée du concours « **la plus belle citrouille** ». Laissez éclater votre créativité!

Pour la journée du samedi 29 octobre 2005, le comité a voulu joindre l'utile à l'agréable. Les ateliers de formation ont été choisis pour répondre à vos attentes avec les différents formateurs et professionnels qui ajouteront à votre bagage dans le domaine de la petite enfance. Plusieurs exposants vous attendront afin de vous offrir des choix variés de services et de matériaux qui enrichiront votre quotidien. Pour vous donner plus de temps pour faire vos choix, le comité a planifié, à part les pauses-café et les visites libres, un cocktail qui se tiendra de 16 heures à 17 h 30 avec ces partenaires si précieux pour nous. Soyez-y nombreux, vous ne le regretterez pas.

La soirée du samedi soir sera remplie de surprises et d'amusement et un prix pour le plus beau déguisement d'Halloween sera attribué à (???? de la garderie ???). Ensemble, nous en ferons une soirée inoubliable. Soyez au rendez-vous à partir de 19 heures.

Pour dimanche matin, la conférence de monsieur Jean-Marc Chaput saura vous enrichir et décupler votre motivation.

Le comité congrès 2005 a travaillé pour rejoindre vos objectifs et répondre à vos attentes. En espérant vous rencontrer en grand nombre, nous demandons à ceux qui ne se sont pas encore inscrits encore de le faire au plus vite, car **il ne reste que très peu de places.**

Bon congrès.

Carmen Salem / Comité organisateur

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Association est heureuse de souhaiter la bienvenue à ses nouveaux membres. Nous nous réjouissons de voir la force de notre réseau grandir et nos membres s'engager plus fermement dans la réalisation des grands enjeux qui touchent les services de garde du Québec. La reconnaissance de notre réseau ne peut être envisagée sans votre participation et soyez assurés que nous multiplions les efforts pour vous représenter efficacement. Merci de votre support continu.

Marie Bélanger
Directrice générale

Welcome to new members

The Association extends a warm welcome to its new members. We are delighted to see the growing strength of our network and our members making a stronger commitment to achieving the major objectives of Quebec daycare. Our network will be recognized only with your active participation. We assure you that we are making ever-greater efforts to represent you effectively and we thank you for your ongoing support.

Marie Bélanger
General Director

Votre nouvelle secrétaire-réceptionniste



J'occupe le poste de secrétaire- réceptionniste à l'Association depuis juin dernier et laissez-moi vous dire à quel point je suis heureuse de pouvoir partager avec vous cette responsabilité : le bien-être de nos enfants.

Je viens d'un petit pays d'Europe de l'Est, la Bulgarie. Avant d'arriver au Québec, j'ai travaillé dans un domaine complètement différent. J'étais comédienne et les spectacles pour enfants m'inspiraient au plus haut point (c'était un très grand plaisir pour moi).

Depuis mon arrivée, il y a 13 ans déjà, j'ai été intervenante dans un centre communautaire où mes responsabilités étaient l'accueil, l'aide à l'intégration des nouveaux arrivants, la traduction simultanée, (je parle bulgare, russe, français et anglais). Pendant les années qui ont suivi, j'ai travaillé comme réceptionniste et au service à la clientèle pour différents organismes. J'ai aussi, pendant ce temps, fait des études en multimédia et la mise en page et la publicité sont devenues quelques-unes de mes passions.

En plus, dans les temps libres qu'il me reste, je fais du bénévolat. Je m'occupe de l'organisation des événements culturels pour la communauté bulgare ici à Montréal.

C'est un très grand plaisir pour moi de travailler à l'Association. J'ai bien hâte de vous rencontrer lors de notre Congrès en octobre.

Ludmila Martinova
Secrétaire-réceptionniste

L'agrément : Une démarche vers l'amélioration continue de la qualité de votre service de garde.

Les travaux du comité ont débuté en octobre 2004 et tirent à leur fin. Ce comité avait le mandat de revoir le modèle conceptuel proposé par le Conseil Québécois d'agrément en vue de l'adapter à la réalité des services de garde. Par la suite, ces derniers pourront utiliser l'outil pour évaluer la qualité des services offerts par leur établissement. Mission accomplie, l'exercice est terminé. D'ici les prochains mois, il restera à valider l'outil sur le terrain. Six projets d'expérimentation seront mis sur pied dont 2 en services de garde privés et 4 en CPE. Des critères de sélection des projets seront établis par le ministère qui décidera quels seront les établisse-

ments retenus pour fin d'expérimentation. Même si elle s'inscrit dans une approche expérimentale de l'outil, la démarche vaut 1 agrément pour le service de garde qui y aura participé et qui l'aura réussi.

La démarche d'agrément est un processus volontaire qui permet un temps de réflexion et d'évaluation. Le processus peut prendre entre 12 à 15 mois avant l'obtention de l'agrément. Sous peu, vous obtiendrez du ministère plus d'informations à ce sujet.

Thérèse Bichara

VIE ASSOCIATIVE

Projet de la Reconnaissance des acquis du personnel des garderies privées : Un événement historique pour notre réseau.

Les rencontres entre l'AGPQ et les partenaires se poursuivent en vue de préparer les prochaines étapes

de réalisation du projet. La modification au Règlement sur les garderies portant notamment sur le ratio d'éducatrices qualifiées n'a pas encore été publiée dans la Gazette officielle, mais ça ne saurait tarder. Si tout se passe dans les délais prévus, le projet démarrerait officiellement en janvier 2006. Dans le cadre de notre congrès d'octobre de cette année, un atelier est offert aux gestionnaires, et au personnel éducateur qui voudront de plus amples informations sur ce projet. En plus, vous aurez l'occasion d'obtenir des renseignements plus ponctuels en visitant les kiosques du MFACF, des cégegs Marie-Victorin et Rivière-du-Loup. Soyez confiants, l'AGPQ prendra tous les moyens nécessaires pour vous informer et vous soutenir tout au long de ce projet qui représente, pour notre réseau, un événement historique.

Thérèse Bichara

CÉGEP MARIE-VICTORIN

Formation continue

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES :

une réponse aux besoins de *formation du personnel de garde* à l'emploi **DES GARDERIES PRIVÉES.**

● **Techniques d'éducation à l'enfance (AEC, DEC)**

Vous pourrez recevoir l'information nécessaire :

- Au Congrès des garderies privées du Québec les 28, 29 et 30 octobre 2005, à St-Hyacinthe

ou

- À une rencontre d'information au Cégep Marie-Victorin **le mardi 8 novembre 2005, de 19 h à 21 h**
Inscription obligatoire :
Francine Sylvestre : (514) 325-0150, poste 2606

La formation continue :



vers des compétences sans frontières

**D'autres rencontres
d'information
sont à prévoir**

www.collegemv.qc.ca

Le programme éducatif du MFACF : Révision et mise à jour

Souvenez-vous du beau cahier bleu que vous avez reçu en 1997 qui s'intitule « *Programme éducatif des centres de la petite enfance* ». Vous avez sûrement remarqué que les garderies conventionnées ne sont pas nommées dans ce document. Enfin cette exclusion prendra fin avec la venue d'une version révisée du programme éducatif sans remettre en cause les fondements théoriques. La mise à jour du programme éducatif du MFACF tient compte de l'harmonisation avec le programme éducatif préscolaire et primaire du MEQ publié en 2001, d'un enrichissement basé sur des recherches récentes sur le développement de l'enfant, en considérant les commentaires émis lors de la consultation du milieu sur le programme éducatif (*en 2002*) et des résultats de l'enquête *Grandir en qualité 2003*.

Ajoutons que les membres du comité consultatif ont demandé à ce que le document s'adresse à tous les types de garde : CPE (en installation et en milieu familial) et en garderies privées. En outre, l'enquête *Grandir en qualité 2003* a mis en évidence un niveau inégal d'appropriation des principes du programme éducatif et de ses principales applications par les acteurs concernés. Ces enseignements tirés des données de l'enquête ont permis au comité de porter une attention particulière sur la présentation des fondements théoriques afin de les présenter dans un langage accessible à l'ensemble du personnel des services de garde. Ainsi les travaux avancent bon train. Une fois le document terminé et approuvé par le MFACF, il faudra élaborer des moyens pour promouvoir auprès des acteurs du réseau le programme éducatif révisé.

Thérèse Bichara

Programme de formation continue 2005-2006 : Un ressourcement professionnel aux acteurs de la petite enfance.

Cette année, notre réseau connaîtra des changements contextuels importants qui se traduiront par des mesures concrètes telles que la possibilité pour les garderies conventionnées de signer des protocoles d'entente avec les CSSS, (une demande de l'AGPQ datant de 2002) et le changement du Règlement en vue d'augmenter l'exigence à deux membres sur trois de personnel de garde qualifié, comme dans les installations des CPE d'où une reconnaissance par l'État du secteur privé qui à son tour doit démontrer qu'il en est digne et à la hauteur du défi.

C'est pourquoi, il est encore plus pertinent et majeur d'investir dans la formation, le ressourcement et le développement professionnel de l'équipe éducative. Par ailleurs, selon le rapport préparé par le **Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (2004)** les données démontrent « *l'absence quasi-totale d'une culture de la gestion des ressources humaines dans le secteur des services de garde à l'enfance.* » On fait référence à la supervision et l'évaluation du personnel, la préparation de la relève et l'élaboration de politiques claires pour orienter les pratiques en matière de résolution de conflits, de périodes de probation, de communication en équipe et de cessation d'emploi. Notre programme de formation contient plusieurs nouveaux ateliers qui vous permettront de parfaire vos compétences pour une meilleure gestion. Consultez-le périodiquement et surtout gardez-le dans un endroit bien visible tout au long de l'année. L'information est disponible sur le site Internet de l'AGPQ.

Thérèse Bichara



SERVICES :

- Linguistiques
- Consultation
- Formation
- Conférences
- Séminaires
- Aide dans le processus de certification et de mise à l'essai
- Aide au développement de normes et codes

SIÈGE SOCIAL :

ALPHA-OMÉGA INTERNATIONAL
5016, rue Coursol
Pierrefonds (Québec)
Canada,
H9J 1V6
Téléphone : 514.591.3409
Télécopieur : 514.624.6180
Courriel :
jmbeaudet@alpha-omega.ca
Site Internet :
www.alpha-omega.ca

CHEF DE FILE DANS LA
CERTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS
DE JEU DU PROGRAMME DU MFCF

ALPHA-OMÉGA INTERNATIONAL

BESOIN D'AIDE ?



CONSULTATION / CERTIFICATION / RÉPARATION / CONVERSION D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX

SOLUTIONS DE A à Z (Α à Ω)

- CHEF DE FILE - EN CERTIFICATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEU EXTÉRIEURS

Son président, M. Jean-Marc Beaudet* ing., est le seul au Québec dans le domaine de la certification à :

- avoir 17 ans d'expérience chez **CSA International** en certification et mise à l'essai de produits les plus variés, et au niveau de participation aux normes CSA et leur application (Voir www.alpha-omega.ca onglet 'Expérience');
- apposer une étiquette de certification avec sa marque de commerce sur chaque équipement de jeu conforme à la norme CAN/CSA-Z614-03;
- être membre de la **CAPP** (Canadian Association of Playground Practitioners);
- être membre de la **CSSE** (Canadian Society of Safety Engineering).

M. Jean-Marc Beaudet ing. est aussi certifié inspecteur au niveau national, de la CPRA (Canadian Parks and Recreation Association / Institut canadien des parcs et loisirs) par la CPSI (Canadian Playground Safety Institute).

*Être le plus compétent ne signifie pas être plus sévère, mais plutôt être plus efficace et l'évaluation plus appropriée et faite avec certitude dans le domaine d'application de la norme CSA, ce qui représente une ÉCONOMIE.

CONGRÈS DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC



(gestionnaires et personnel)
sous le thème de l'Équité à cœur

Les 28, 29 et 30 octobre 2005
à l'Hôtel des Seigneurs de St-Hyacinthe

Nous avons bien hâte
de vous voir,
à bientôt.

Le comité organisateur du congrès

Calendrier des formations à venir

28, 29, 30 octobre 2005			Congrès Saint-Hyacinthe		
12 nov. 2005	Samedi	Montréal	Judith Koch	Early Learning Canada	6 hrs
19 nov. 2005	Samedi	Montréal	Hélène Tardif	Philosophie de votre garderie et programme éducatif : un écart à réduire	6 hrs
19 nov. 2005	Samedi	Québec	Stéphan Napadlek	Hygiène et sécurité des aliments	6 hrs
25 nov. 2005	Vendredi	Montréal	Marie-Andrée Lambert	Gestion/rendement du personnel	6 hrs
26 nov. 2005	Samedi	Montréal	Marie-Aude Mercier	Stimulation du langage	6 hrs
26 nov. 2005	Samedi	Québec	CPEQ	Outil Profil Socio Affectif (PSA)	6 hrs
26 nov. 2005	Samedi	Québec	Marin Libério	L'intervention démocratique	6 hrs
29 nov. 2005	Mardi	Montréal	Russell Clark	BREV-D	2 hrs
03 déc. 2005	Samedi	Montréal	Judith Koch	Early Learning Canada	6 hrs
03 déc. 2005	Samedi	Québec	Marie-Ève Plante	Stimulation du langage	6 hrs
06 déc. 2005	Mardi am	Montréal	Jean-Marc Beaudet	Aires et équipements de jeu: Y voir clair dans l'Aire	3 hrs
06 déc. 2005	Mardi pm	Montréal	Jean-Marc Beaudet	Playground Equipment and Playspaces	3hrs
07 déc. 2005	Mercredi	Québec	Marie-Andrée Lambert	Gestion/rendement du personnel	6 hrs
08 déc. 2005	Jeudi	Montréal	Sylvie Bourcier	L'observation de l'enfant:partie intégrante de l'intervention éducative	6 hrs
10 déc. 2005	Samedi	Montréal	CPEQ	Outil Profil Socio Affectif (PSA)	6 hrs
15 déc. 2005	Jeudi	Montréal	Sylvie Bourcier	Intelligences multiples	6 hrs

Pour des informations supplémentaires et pour connaître la programmation d'hiver, veuillez consulter le programme de formation continue 2005-2006 *S'AMÉLIORER POUR MIEUX ACCOMPAGNER*. Vous pouvez consulter la version PDF sur le site Internet au www.agpq.ca.

NB : Formation du 22 octobre 2005, « *La pédagogie ouverte* », remise au 14 janvier 2006
 Formation du 26 octobre 2005, « *Les Grilles Grandir en Qualité* », remise au 3 décembre 2005.
 Formation du 18 février 2006, « *123, tu dors* », remise au 25 février 2006



Me Josiane
L'Heureux,
Lavery, De Billy

LA PUBLICITÉ DES ET LA PROTECTION DU DROIT À L'IMAGE

Quel meilleur moyen de promouvoir la qualité des différents services d'une garderie que de publier des images de sa clientèle: des enfants souriants, enchantés et ravis par les éducatrices, les jeux et autres services mis à leur disposition.

Par exemple, les sites Web propres à chaque garderie, la vente d'album photos et les dépliants publicitaires comprenant des photos d'enfants inscrits dans vos garderies, sont des moyens de promotion qui sont utilisés afin de promouvoir, auprès des parents, les caractéristiques et l'excellence du service des garderies.

Pourtant, si certaines précautions ne sont pas respectées, l'utilisation de ces moyens de promotion pourraient être à l'origine de litiges, dont notamment avec les parents d'enfants dont l'image aurait été prise ou utilisée sans leur consentement.

Voici les principes de base relativement à la prise et l'utilisation de l'image de toute personne, dont les enfants, qui, comme toute autre personne, jouissent notamment des droits suivants:

Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64

Article 3

«Toute personne est titulaire de droits de la personnalité, tels le droit (...) au respect de son nom, de sa réputation et de sa vie privée. (...)»

Article 36

«Peuvent être notamment considérés comme des atteintes à la vie privée d'une personne les actes suivants:

(...)

3- Capter ou utiliser son image ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés;

(...)

5- Utiliser son nom, son image, sa ressemblance (...) à toute autre fin que l'information légitime du public;

(...) »

Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. C-12

Article 5

«Toute personne a droit au respect de sa vie privée.»

Le droit à l'image est un concept inclus dans celui, plus large, du respect de la vie privée. Le droit à l'image comprend la possibilité pour une personne, comme un enfant, de contrôler l'usage que des tiers peuvent vouloir faire de son image et de son identité.

La captation ou l'utilisation de l'image d'une personne sans son consentement est donc susceptible d'enfreindre le droit fondamental de l'individu au respect de sa vie privée.

À titre d'illustration, dans l'affaire *Torrito c. Fondation Lise T. pour le respect du droit à la vie et à la dignité des personnes lourdement handicapées*¹ une fondation nommée "Fondation Lise T. pour le respect du droit à la vie et à la dignité des personnes lourdement handicapées" (ci-après la «Fondation») avait utilisé, sans le consentement de ses parents, le nom et des photographies d'une enfant décédée des conséquences de son handicap. La Fondation n'était pour-

GARDERIES

DES ENFANTS

tant pas animée de mauvaises intentions; elle utilisait le nom de l'enfant ainsi que les photographies dans le but de promouvoir ses objectifs et recueillir des sommes afin de venir en aide aux enfants gravement handicapés.

Sur demande des parents de l'enfant décédée, un tribunal a enjoint la Fondation de cesser d'utiliser le nom et les photographies de celle-ci en soulignant que:

«Les bonnes intentions de la Fondation et des autres intimées – promouvoir la cause des handicapés ne sauraient justifier la carence d'avoir eu recours aux mesures préalables nécessaires que requéraient les circonstances surlatées: **en premier lieu, rechercher l'accord des parents;** (...)»
(nos soulignements)

En sus d'une ordonnance de cesser d'utiliser le nom et les photographies sans le consentement d'autrui, les tribunaux pourraient également condamner la partie à des dommages moraux.

Il est donc nécessaire de s'assurer du respect des règles relatives à la captation et à l'utilisation de l'image ou du nom d'autrui pour des fins d'affaires. Tout d'abord, il est primordial d'obtenir le consentement écrit des parents avant toute prise de photos

des enfants de la garderie. Ce consentement devrait être recueilli par écrit relativement et spécifier l'utilisation qui sera faite desdites photos.

Si ces photos sont destinées à être utilisées pour des fins de promotions d'affaires, tels que notamment pour un site Web, des dépliants publicitaires etc., un consentement écrit des parents relativement à l'utilisation commerciale des images devrait également être préalablement obtenu.

Le droit à l'image comprend la possibilité pour une personne, comme un enfant, de contrôler l'usage que des tiers peuvent vouloir faire de son image et de son identité.

En terminant, les circonstances de chaque promotion impliquant l'utilisation de l'image d'autrui, telles que des photos d'enfants, devraient être examinées à la lumière des principes précédemment mentionnés.

Évidemment, le présent article se veut un bref aperçu des règles en cette matière et nous vous recommandons d'obtenir les conseils appropriés préalablement à la mise en place

d'outils de promotion personnalisés, afin d'éviter d'éventuels litiges. Il peut également y avoir lieu d'examiner les questions relatives aux droits d'auteur qui pourraient bénéficier à l'auteur de la photographie ou d'un autre concept artistique.

¹ [1995] R.D.F. 429 C.S. (Règlement hors cour [C.A., 1996-01-09], 500-09-001041-953)



Me Josiane
L'Heureux,
Lavery, De Billy

ADVERTISING FOR AND THE PROTECTION TO HIS IMAGE

What better way to promote the quality of the various services of a daycare centre than to publish images of its little patrons – smiling children being captivated and delighted by their daycare teachers as well as by the games and services made available to them.

For instance, Web sites specific to each daycare centre, the sale of photo albums and brochures with photos of children registered in a daycare centre are the type of advertising used to promote the features and excellence of the daycare services to parents.

However, if certain precautions are not taken, the use of these types of advertising could lead to disputes, including with the parents of children whose image is recorded or used without their consent.

The following are the basic principles on the recording and use of the image of any person, including children, who, like anyone else, have the following rights:

Civil Code of Québec, S.Q. 1991, c. 64

Article 3

“Every person is the holder of personality rights, such as the right to (...) the respect of his name, reputation and privacy. (...)”

Article 36

“The following acts, in particular, may be considered as invasions of the privacy of a person:

(...)

3- appropriating or using his image or voice while he is in private premises;

(...)

5- using his name, image, likeness (...) for a purpose other than the legitimate information of the public;

(...)”

Charter of Human Rights and Freedoms, R.S.Q., c. C-12

Section 5

“Every person has a right to respect for his private life.”

The concept of a person’s right to the respect of his image is part of the more broadly defined concept of respect of privacy. This right to one’s image includes the possibility for a person, such as a child, to control the use that third parties may want to make of his image and identity.

The recording or use of a person’s image without his consent is thus likely to be a violation of that person’s fundamental right to the respect of his privacy.

For example, in *Torrito v. Fondation Lise T. pour le respect du droit à la vie et à la dignité des personnes lourdement handicapées*¹, a foundation named “Fondation Lise T. pour le respect du droit à la vie et à la dignité des personnes lourdement handicapées” (hereinafter the “Foundation”) had used, without the consent of her parents, the name and photographs of

DAYCARE CENTRES OF A CHILD'S RIGHT

a child who had died as a result of her handicap. The Foundation's actions were motivated by the best intentions: it was using the name of the child and the photographs to promote its objectives and raise funds to help severely handicapped children.

Upon request from the deceased child's parents, a court ordered the Foundation to stop using the name and photographs of the child, pointing out that:

"Les bonnes intentions de la Fondation et des autres intimées – promouvoir la cause des handicapés- ne sauraient justifier la carence d'avoir eu recours aux mesures préalables nécessaires que requéraient les circonstances surlatées: en premier lieu, rechercher l'accord des parents; (...)"
(Emphasis added)

In addition to issuing an order to cease and desist from using a person's name and photographs, the courts could also condemn a party to pay damages.

It is therefore necessary to ensure that the rules governing the recording and use of a person's image or name for business purposes are respected. Firstly, it is of the utmost importance to secure the consent of the parents before photographs of the children are taken at the daycare centre. This consent must be

given in writing and must clearly specify the use to be made of said photographs.

If these photographs are to be used for business promotion purposes, such as, among others, for a Web site, brochures, etc., written consent of the parents for the business use of the images should also be obtained in advance.

In conclusion, the circumstances surrounding each advertisement involving the use of a person's image, such as photographs of children, should be examined in view of the principles mentioned above.

This article is only an quick overview of the rules on this topic and we would recommend that you seek appropriate advice before you start developing personalized promotional tools, in order to avoid potential lawsuits. It may also be necessary to examine

copyright issues concerning the author of a photograph or of another artistic concept.

This right to one's image includes the possibility for a person, such as a child, to control the use that third parties may want to make of his image and identity.

¹ [1995] R.D.F. 429 C.S. (Settled out of court [C.A., 1996-01-09], 500-09-001041-953)

INFO-GESTIONNAIRES

UN ÉQUIPEMENT DE JEU EXISTANT DÉSUET NON CONFORME : **À METTRE AU REBUT? PAS NÉCESSAIREMENT!**



**Jean-Marc
Beaudet, ing.**
Président
Alpha-Oméga
International



La plupart d'entre vous avez déjà eu la visite d'un professionnel pour la vérification de vos équipements de jeux extérieurs, afin d'en déterminer leur conformité à la norme CAN/CSA/Z614-03 *Aires et équipement de jeu* (appelée norme CSA dans cet article) et obtenir un certificat de conformité, requis par la loi du MESSF (Ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille) maintenant appelé le MFACF (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine), en vigueur depuis le 1^{er} juin 2004.

Cette vérification a révélé que votre équipement de jeu n'était pas conforme à la norme CSA?

Il faut d'abord s'assurer que la vérification a été effectuée par une personne compétente et selon les règles de l'art dans le domaine d'application de la norme CSA et des règlements du ministère, (i.e. que les non-conformités trouvées portent bien sur des équipements de jeu en vertu de la norme CSA et non sur des éléments hors du mandat confié aux professionnels.) Des non-conformités portant sur des éléments d'ameublement (ex. : des tables à pique-nique, des coffrets de rangement, etc., des carrés de sable, des clôtures et des éléments thématiques, des jeux d'eau, pataugeoires, tables, etc., des lave-autos, des pistes cyclables et leurs véhicules, des maisonnettes, des

jouets, etc.), ne font pas partie du domaine d'application de la norme CSA (Article 1.5) et sont donc exclus du mandat du professionnel. Bien qu'on joue dans une cour de garderie, les objets qu'on y trouve ne sont pas nécessairement des équipements de jeu.

Rappelons que le domaine d'application du professionnel se limite à l'équipement de jeu en vertu de la norme CSA et que tout autre élément ayant trait au bâtiment, par exemple, relève du domaine d'application des autorités ayant juridiction, (i.e. les inspecteurs / inspectrices du MFACF.)

Donc, l'évaluation portant réellement sur des équipements de jeu, démontre qu'ils sont non conformes. Cela signifie-t-il de les mettre au rebut et d'être contraint de se priver d'équipement de jeu ou d'en acheter des neufs? Pas nécessairement! Peut-être pouvez-vous les faire réparer? Voici quelques situations les plus usuelles et les solutions possibles qui pourraient vous aider à prendre une décision.

1) Équipement de jeu de catégorie résidentielle

S'il s'agit d'un tel équipement, bien qu'il soit beau et ait des couleurs attrayantes ou soit même presque neuf, il doit d'être remplacé pour les raisons suivantes :

a) Il va à l'encontre de la circulaire administrative No. 2004-001 du 12 mai 2004, émise par le sous-ministre adjoint de l'Agence des services à la famille, M. Pierre Lamarche, dont l'article 3 indique que : « *Aucun équipement de jeu conçu pour usage résidentiel, présenté comme tel par le fabricant ou mis sur le marché comme tel par le vendeur, ne peut être utilisé dans*

l'aire extérieure de jeu d'une installation de centre de la petite enfance ou de garderie : un tel équipement de jeu ne répond pas aux prescriptions de la norme CAN/CSA-Z614-03.»

L'article 2 stipule que : «*Seul un équipement de jeu conçu, présenté et vendu explicitement pour usage commercial ou institutionnel peut être utilisé dans l'aire extérieure de jeu d'une installation de centre de la petite enfance ou de garderie.*»

b) En fait, les équipements à caractère résidentiel sont fabriqués pour la consommation, (i.e. qu'ils sont prévus pour une durée de vie à court terme et à prix économique.) Par exemple, les produits moulés en plastique ne comprennent pas d'ingrédients destinés à protéger le matériau contre les rayons ultraviolets ou contre les conditions atmosphériques (antioxydants) et ne résistent donc pas très longtemps au soleil et aux grands écarts de température de notre climat. Les matériaux se détériorent, deviennent fragiles, craquent ou cèdent sous le poids ou les contraintes du jeu, et ce, à un moment imprévisible et conséquemment deviennent dangereux pour l'utilisateur.

Certains modules multiples annoncés dans des circulaires, à bas prix, par des chaînes de magasins à rayons, ayant des structures de balançoires intégrées à des glissoires et à des grimpeurs, par exemple, ne sont pas conformes aux exigences de la norme CSA et sont à proscrire.

2) Équipement de jeu dont le fabricant est encore en affaires

Il est d'abord conseillé de prendre contact avec le fabricant d'origine pour l'informer des non-conformi-

tés trouvées sur son produit, et de lui demander une soumission pour la réparation ou les modifications qu'il aura trouvées pour rendre le produit conforme aux exigences de la norme CSA.

L'avantage de ceci est que dans la plupart des cas, des pièces de rechange sont encore disponibles. Si le modèle est désuet et que certaines parties ne sont plus disponibles, le fabricant peut suggérer leur remplacement par un autre élément, comme par exemple, un grimpeur de type filet par un autre rigide, ou y greffer une glissoire au même endroit, si l'espace de protection est suffisant.

De plus, cette solution assure que les procédés de fabrication et de finition seront les mêmes que le produit d'origine, ou supérieurs, que les modifications sont accompagnées d'une garantie et que l'intégrité structurale des composantes est comprise dans la gamme de composantes reconnus du fabricant.

3) Équipement de jeu dont le fabricant est connu mais a cessé ses activités

Bien que vous puissiez possiblement joindre l'installateur (ou le distributeur) d'origine, il ne pourra pas se procurer de pièces de rechange. Il ne voudra pas non plus effectuer des réparations puisqu'il ne pourra vous offrir de garantie ni se rendre responsable de l'intégrité structurale de l'équipement réparé ou modifié. De plus, il préférera vous vendre de l'équipement ➡

Avertissement LOCATION DE JEUX GONFLABLES

Les contrats de location de jeux gonflables rendent le signataire responsable des dommages encourus par l'utilisation de ces jeux (dommages corporels et matériels). **Il serait donc important de communiquer avec votre compagnie d'assurance** avant de signer un contrat pour ce genre de service, afin de vous informer si votre assureur couvre les dommages engendrés par l'utilisation de ces jeux.

Après tout...il vaut mieux prévenir que guérir!



INFO-GESTIONNAIRES

neuf et, dans ce cas, il vous fournira une soumission comme première solution; vous pourrez alors vous adresser à d'autres fabricants afin de comparer les prix.

À l'origine puisque vous avez dépensé un montant important pour cet équipement, il vaut au moins la peine d'explorer la possibilité de le réparer (si détérioré ou brisé, ou rouillé) ou de le modifier (si non conforme). Dans un tel cas, il est conseillé de communiquer avec votre professionnel qui a émis les non-conformités (l'aspect QUOI) et de lui demander conseil sur les solutions possibles (l'aspect COMMENT). S'il est sérieux et bienveillant, il pourra possiblement, sous contrat séparé et contre frais supplémentaires, vous aider à trouver une personne compétente pour chercher des solutions et effectuer les réparations ou les modifications requises et vous soutenir tout au long du processus.

Il se peut que certaines modifications ou réparations touchent à la structure existante. Il faudra donc dans ce cas juger de son impact sur l'intégrité structurale de l'ensemble. On aura alors soin de consulter un ingénieur agréé, afin de s'en assurer (Réf. Article 9.8 de la norme CAN/CSA-Z614-03; Article 3.2.9 du Guide Plus 614-04).

Une excellente connaissance de la norme CSA, une bonne créativité, une volonté de faire et un excellent sens pratique sont des éléments essentiels pour arriver à élaborer des solutions simples et économiques, tout en respectant l'intention de la norme CSA.

Il se peut que les coûts de la réparation ou des modifications soient plus élevés que le coût d'achat d'un équipement neuf, mais au moins vous aurez le choix.

4) Équipement de jeu dont le fabricant est inconnu.

Il arrive parfois que le fabricant soit inconnu, et que par conséquent l'installateur d'origine soit aussi inconnu ou introuvable. Donc, il est fort probable que des pièces de rechange ne soient plus disponibles.

La solution consiste encore, comme dans la situation No. 3, à faire équipe avec votre professionnel ou le maître d'oeuvre qui vous a été recommandé pour effectuer les modifications ou les réparations.

Toutefois, il n'est pas dit que cette tâche soit facile puisque rares sont les professionnels qui veulent s'impliquer ou qui ont les capacités, les ressources ou la compétence pour accomplir cette étape de consultation. Rares sont aussi les maîtres d'oeuvre qui veulent s'impliquer dans la réparation ou les modifications puisqu'aucun ingénieur ne fait partie de leur équipe et qu'ils ne veulent pas être tenus responsables de l'intégrité structurale de l'ensemble. Mais ce n'est pas impossible.

Lorsque cette équipe est trouvée, il est donc requis d'obtenir d'elle une soumission, afin de connaître le coût pour effectuer la réparation ou les modifications nécessaires.

Parallèlement à cette étape, il est conseillé de demander aussi à des fabricants contemporains, une soumission pour l'achat d'un équipement de jeu neuf. Habituellement, ce service est offert gratuitement par les fabricants. Un de leurs représentants prendra rendez-vous avec vous dans un délai raisonnable et vous suggérera plusieurs scénarios, compte tenu de vos besoins et de ceux de vos petits utilisateurs.

Vous pourrez ainsi comparer les soumissions et être en mesure de prendre une décision éclairée, en tenant compte du prix initial, de celui des travaux de réparation ou des modifications, de la durée de vie de l'équipement, etc.

Il faut aussi tenir compte que, lorsqu'une réparation est bien effectuée et que vous y avez prêté une attention particulière au cours de ce processus, cette solution vous aura guidé sur l'entretien régulier et préventif de cet équipement. Ainsi, vous aurez appris comment maintenir votre équipement en bon état et conforme aussi longtemps que vous le voulez, ce qui vous procurera une meilleure rentabilité.

Conclusion :

La situation dans laquelle vous vous trouvez, avec des non-conformités, n'est maintenant plus désespérée : vous avez le choix.

Ce choix vous permet de mieux utiliser votre argent, de mieux en justifier les frais et de réaliser quelle économie vous en retirerez, compte tenu de vos critères personnels et professionnels.

AN OLD EXISTING NONCOMPLIANT PLAYGROUND EQUIPMENT : **TO THROW AWAY? NOT NECESSARILY!**



**Jean-Marc
Beaudet, P. Eng.**
President
*Alpha-Oméga
International*



Most of you already have had the visit of a professional to carry out an examination of your outdoor playground equipments, determine their compliance with the CAN/CSA/Z614-03 *Children's Playspaces and Equipment* Standard (referenced as CSA Standard in this article) in order to obtain a Certificate of Compliance, as required by law on June 1 2004 by the MESSF (Ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille) recently renamed as MFACF (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine) of the Québec Government.

This examination revealed that your playground equipment was not meeting the requirements of the CSA Standard.

First you have to make sure that this examination has been performed by a competent person and that it was really performed within the scope of applications of the CSA Standard and the Act and Regulations of the Québec Government, i.e. that the noncompliances found were really related to a playground equipment by definition of the CSA Standard, within its scope and not on elements outside of the mandate given to the professional by the Québec Government.

Noncompliances found on other objects than a playground equipment, or furnishings not primarily intended for play (such as fences, fencing, benches and tables, etc.) or of the thematic type (such as water play, tracks (with tricycles and cars), little houses (anchored in the ground or not), car wash, sand boxes, mini theaters, toys, etc.) are not covered by the CSA Standard (Clause 1.5) and therefore are not within the mandate given to the professional. The fact that we can play in a daycare backyard does not mean that everything found there is a playground equipment.

It is reminded that the mandate given to the professional is limited to the examination of the playground equipment within the scope of the CSA Standard and that any other element, related to the building for instance, is under the responsibility of the authorities having jurisdiction, i.e. the inspectors of the MFACF.

So, you are convinced that the noncompliances found by the professional are really related to a playground equipment and you wonder now if it is absolutely necessary to replace it by a new one or simply remove the equipment? Not necessarily! Perhaps you could repair it or make alterations in order to meet the requirements of the CSA Standard? Here are typical scenarios and possible solutions which may help you take a sound decision.

1) Playground equipment of the residential type.

If your playground equipment is of the residential type, even if attractive and still fairly new, it has to be replaced for the following reasons :

INFO-GESTIONNAIRES

a) It is against the Notice No. 2004-001 dated May 12 2004, published by the MESSF (MFACF), issued by the undersecretary assistant of the « Agence des services à la famille » (Family Services Agency), Mr. Pierre Lamarche, in which, Clause 3 indicates that (translated) : « *Aucun équipement de jeu conçu pour usage résidentiel, présenté comme tel par le fabricant ou mis sur le marché comme tel par le vendeur, ne peut être utilisé dans l'aire extérieure de jeu d'une installation de centre de la petite enfance ou de garderie : un tel équipement de jeu ne répond pas aux prescriptions de la norme CAN/CSA-Z614-03.* »

Also Clause 2 indicates (translated) : « *Only a playground equipment, designed, advertised and sold specifically for commercial or institutional use shall be used in the outdoor playground of a privately owned or subsidized daycare facility.* »

b) In fact, playground equipments of the residential type are designed for a short life span, at low cost most of the time, to force the consumer to buy more often. For instance, molded plastic products are not usually protected against their deterioration from ultraviolet sun rays or against climatic conditions as they do not contain anti-UVs or antioxydants in their formula. They do not resist very long when exposed to sun rays and under our extreme weather conditions. Materials may become brittle, fragile and may crack or yield under the weight or stress during play and repeated use, unexpectedly and consequently become hazardous.

Some composite modules advertised at low cost by retailers in current flyers, showing swings bays combined with slide sections and climbers within the same structure, do not meet the requirements of the CSA Standard et shall not be used in a privately owned or subsidized daycare facility.

2) Playground equipment which its manufacturer is still in business.

It is first advisable to get in touch with the original manufacturer, to inform him about the noncompliances found on his product and ask him for a quote on how he plans to repair or modify his product to comply with the requirements of the CSA Standard.

Chances are he would already be aware of these non-compliances from other projects and he would already have parts available or alternatives to suit these requirements.

The benefits would be that most of the time spare parts would still be available. If your particular equipment is obsolete and some parts are no longer available, the manufacturer may suggest their replacement by another similar item as an alternate. For instance replacing a net climber by a rigid climber, or install a slide unit at the same location, if the required protective surface area is available.

Additional benefits provided by this approach, to only name a few, are that the manufacturing procedures and the quality of finished goods would be the same or improved from the time the product was originally introduced on the market; alterations would be accompanied by a warranty; the structural integrity of the assembly would still be within the scope of parts already recognized for the manufacturer.

3) Playground equipment which its manufacturer is known but no longer in business

Even if you probably can still get in touch with the original installer (or distributor), most probably he will not be able to obtain replacement parts. Probably he will not be willing to proceed to repairs because he will not be able to provide you a warranty and become responsible for the structural integrity of the modified or repaired assembly. Instead, he will prefer giving you a quote to sell you a new playground equipment as a replacement, but you will be free to ask quotes from other manufacturers as well and make a comparison.

However, the fact that you originally invested a large amount of money when purchasing this playground equipment some time ago, it is worth at least to explore the possibility to repair it (if damaged, worn out or rusted) or modify it (if noncompliant) to comply with the requirements of the CSA Standard.

In such a case, it is advisable to get in touch with your professional who listed the noncompliances (the WHAT part) and ask for his advice on possible solu-

tions (the HOW TO part). If he is serious and customer oriented, he will probably, under a separate contract and for a fee, find some solutions or will help you find a competent person who will look for solutions and who will agree to proceed with the repairs or the alterations required, while supporting you throughout this process.

It is possible that some repairs or alterations involve the existing structure. In this case, its impact on the structural integrity of the whole assembly must be addressed. It would then be required to consult a licensed professional engineer in order to verify this (Ref. CAN/CSA-Z614-03, Clause 9.8; Plus 614-04 Guide, Clause 3.2.9).

An excellent knowledge of the CSA Standard, a great creativity, a good willpower and an excellent common sense and practical approach are good qualities to help find simple and economical solutions, while meeting the requirements and the intent of the CSA Standard.

It as to be expected however, that the cost of repairs or alterations may become more expensive than the cost of purchasing a brand new equipment, but this is not necessarily true. You make the analysis, specially to find out. This way you will have a choice.

4) Playground equipment which its manufacturer is unknown

It may happen that the manufacturer is unknown and consequently the one who made the original installation also is unknown, cannot be found or cannot be reached. It is most certain that spare parts are no longer available.

As in scenario No. 3, the solution would be to team up with your professional or with the competent person he would have referred you to, to make alterations or repairs required.

However, nobody said that this was easy to do because finding professionals who would be willing to get involved, or having resources, the capacity or the competency to accomplish this consulting step, are scarce. Contractors who are willing to get involved in the repair or the alteration of an existing playground

equipment are also scarce, as usually no licensed professional engineer is part of their team and they do not want to become responsible for the structural integrity of the final assembly. Scarce but not impossible.

Once this team is found, and possible solutions are known, the team will be in a position to give you a quote on the cost of these repairs and or alterations.

In phase with this step, it is advisable that you request quotes as well from current playground equipment manufacturers for the purchase of a new playground equipment. Usually, this service is provided free of charge by most manufacturers. One of their sales representatives will take an appointment with you usually the same week and will suggest you a few models depending of your needs and those of your playmates.

Comparing your different quotes will allow you to take a sound decision, taking into account such factors as the price you originally paid, the cost of repairs or alterations, what you get for your money, the life span of the equipment, etc.

What should also be taken into account is the fact that when involved such a way in the repair or alteration process, once this is accomplished you will find that you have developed a feel on how an equipment can become damaged, worn out and consequently you will be able to plan a preventive maintenance programme to keep your repaired or new equipment longer than your initial installation. This way you will be able to maintain your equipment constantly in compliance with the requirements of the CSA Standard, as long as you want, which will provide you even a better return on your investment.

Conclusion :

The situation in which you were, at the time noncompliances were found on your equipment, is not as desperate as it seemed : you have now a choice.

This choice is allowing you to make better use of your money, providing you a better justification of costs involved and outline the benefits, taking into account your professional and personnel criteria.

TRIBUNE DES GESTIONNAIRES

La Garderie Imagine

La Garderie Imagine, une installation de 49 places située à Gatineau (secteur Hull), intègre dans son service de garde neuf enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers. Son expérience l'a amenée à développer une expertise intéressante qui lui a valu de recevoir, en septembre dernier, le prix Normand-Saint-Pierre 2004-2005, décerné par le Centre de réadaptation **La Ressource**, pour souligner l'apport significatif d'un établissement de la région à l'intégration des personnes handicapées physiques.

Comment les éducatrices et la direction de la Garderie Imagine vivent-elles pareille expérience d'intégration? Quels sont les défis et les joies associés à l'intégration de ces enfants en service de garde? Quels en sont les facteurs de réussite? Voici quelques éléments de réponse à ces interrogations communiqués par des membres du personnel (voir la Tribune des éducatrices) et de la direction de la Garderie Imagine.



Guylaine Painchaud,
B.Sc.



Daniel Guérin,
Ph.D.
Administrateurs,
Garderie Imagine

L'intégration des enfants ayant un handicap : les défis du gestionnaire.

Pour la direction d'une garderie intégratrice, certaines conditions de réussite doivent être mises de l'avant au plan de la gestion pour vivre de façon positive l'inclusion des enfants ayant un handicap. Nous voudrions dire quelques mots en lien avec trois de ces conditions.

1. La première, c'est de bien préparer le milieu de garde et en particulier le personnel éducatif à l'expérience de l'intégration.

Une préparation adéquate est un incontournable dans le processus d'intégration des enfants handicapés. Par exemple, les éducatrices devraient être sensibilisées à des outils de travail comme le plan de services intégrés ou le plan d'intervention individualisé ainsi qu'à certaines réalités par rapport aux handicaps des enfants. L'objectif n'est pas d'en faire des experts, mais de faire en sorte que leurs interventions éducatives soient mieux adaptées aux particularités manifestées par les enfants.

2. Deuxièmement, il faut s'assurer que la direction soutienne l'équipe éducative de façon active et continue.

On ne peut réussir une expérience d'intégration si le personnel éducatif est laissé à lui-même. Tous doivent se sentir partie prenante de l'expérience, autant les parents, les



professionnels des autres institutions qui suivent l'enfant, la direction et les éducatrices. Il est important de mettre en place les conditions favorisant le

travail d'équipe de tous les intervenants concernés et de développer un solide réseau de personnes intéressées à l'atteinte des objectifs de l'intégration parce que celle-ci ne se vit pas en vase clos.

3. Enfin, il est nécessaire que la direction repense l'organisation du travail en fonction des besoins de l'intégration.

Il faut accepter, par exemple, que les éducatrices soient libérées pour des rencontres avec les spécialistes externes ou pour aider les parents à développer de meilleures habiletés avec leur enfant. Il faut ajouter que cette responsabilité doit être également partagée par les instances publiques. Les garderies qui souhaitent favoriser l'intégration des enfants handicapés devraient être encouragées par des programmes souples et bien adaptés aux situations vécues sur le terrain. Par exemple, on peut penser que le fait de reconnaître des formations diverses (éducation spécialisée, par exemple) pour les éducatrices pourrait permettre de développer une expertise d'intégration plus riche parce que reposant sur des apports professionnels complémentaires.

Pour un gestionnaire des services de garde, l'intégration représente parfois un défi, mais les efforts qu'on y consacre sont pleinement récompensés en termes de résultats éducatifs et organisationnels.

Pour en apprendre davantage, consultez le site de la Garderie Imagine au www.garderieimagine.com.

CHRONIQUES ÉDUCATIVES

CONNAISSEZ-VOUS LES VERTUS DE L'OBSERVATION ÉCRITE ?

Comment faire, quand on est éducatrice en garderie, pour retenir la panoplie d'informations tout aussi importantes les unes que les autres? Pour se remémorer les faits significatifs et considérer les goûts et les besoins des enfants afin de leur proposer un bon choix d'activités? Pour analyser une situation problématique avec toutes les données en main? Pour avoir une vue d'ensemble de ses journées? Pour y arriver, la prise de notes, au quotidien, est plus que nécessaire.

Pas le temps ?

Jusqu'à récemment, Yvonna faisait partie de ces éducatrices qui croient que la notation quotidienne des faits d'observation est une perte de temps. Malheureusement, plusieurs informations importantes lui échappaient. En effet, elle éprouvait des difficultés à se rappeler de comportements pourtant significatifs et ne pouvait, par conséquent, y donner suite dans son intervention pédagogique. Aussi, Yvonna avait du mal à cerner les apprentissages que les enfants réalisaient dans chacune des sphères de développement. Bien qu'elle arrivait d'observer de manière plus attentive, ce n'est qu'à l'occasion seulement qu'elle le faisait. Suivi, précision et objectivité manquaient aux informations qu'elle transmettait aux parents et aux collègues concernés. Il faut dire que Yvonna n'utilisait pas encore d'outil de travail, qui lui aurait alors permis d'effectuer une observation rigoureuse.

Jamais trop tard pour bien faire

C'est suite à une formation suivie il y a trois mois, que Yvonna s'est enfin décidée à adopter une meilleure méthode de travail, en accordant à l'observation écrite une place de choix. Très vite, la prise de notes au quotidien, s'est avérée des plus bénéfiques : meilleure connaissance de chacun des enfants, compréhension accrue de la dynamique du groupe, planification des activités adaptées aux besoins et capacités des enfants, échanges fructueux avec les collègues de travail, interventions appropriées aux enfants en difficulté, organisation efficace de ses journées. Grâce à son agenda professionnel qu'elle remplit à tous les jours, Yvonna a dorénavant des points de repères qui orientent ses actions éducatives.



par Nicole Malenfant
Enseignante en
éducation à l'enfance
Collège
Édouard-Montpetit
et Université
de Montréal
Auteure

Au-delà des chiffres : des actions

« Les éducatrices prennent peu de notes relativement à leurs observations et n'y donnent pas suite ». Voilà l'une des lacunes relevées dans les résultats de l'enquête *Grandir en qualité* menée au Québec, en 2003, dans 905 groupes d'enfants en services de garde. À cet égard, le taux d'insatisfaction s'élève à 41 % pour les poupons des garderies privées alors qu'il est de 51 % pour les enfants de 18 mois à 5 ans. Quoi qu'on en dise, il s'agit d'une responsabilité fondamentale pour toute éducatrice en garderie et aussi pour les gestionnaires, que d'assurer des services éducatifs de grande qualité. Et l'observation formelle demeure une condition essentielle pour continuer à relever ce défi.

Un souci de cohérence

On ne peut appliquer de manière satisfaisante le principe *Chaque enfant est unique* du programme éducatif ministériel, sans observer de manière systématique. Depuis que Yvonna écrit dans son agenda une multitude de faits et de comportements, elle tient davantage compte de l'unicité de chaque enfant. Après l'avoir adapté à sa réalité, elle a fait de son outil de travail un compagnon indispensable au bon déroulement de ses journées avec les enfants.

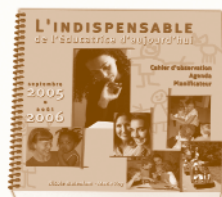
Nous avons là un bel exemple de développement professionnel continu. Même après quinze années dans la profession, Yvonna s'efforce encore de faire honneur à la plus importante des valeurs éducatives : **le respect des enfants**. Pour arriver à un tel niveau de compétence, Yvonna a dû recourir à l'observation écrite quotidienne, dont elle connaît maintenant les nombreuses vertus.

CHRONIQUES ÉDUCATIVES

L'INDISPENSABLE DE L'ÉDUCATRICE D'AUJOURD'HUI

de Nicole Malenfant et Marie Roy, enseignantes en TÉE, est un outil de travail unique en son genre, semblable à un **agenda professionnel** servant à **noter les observations** au quotidien en vue de mieux **planifier** les interventions et les activités. Tableau de planification et *Croqu'notes* aussi disponibles.

Pour plus d'informations :
www.petitmatin.com



PLANNING GUIDE

*Planning for Child's Play :
Your Educational Program, one
week at a time*

Educators who like to be organised and to structure their work, to make the most of everyday learning opportunities for children love our Planning for Child's Play. This planning guide was designed to help you implement the Educational Program and is filled with ideas and tips that will make your life simpler and your work more efficient.

For more informations : Vision Enfance Famille au www.vef.ca



INFO-ÉDUCATRICES

Éducatrice quel beau métier

Line Girard
Enseignante
Cégep de Lanaudière
à L'Assomption
Mai 2002

Metteuse en scène d'émotions

Magicienne de l'intervention

Artisane de petits bonheurs

Chirurgienne
de jeunes cœurs

Créatrice de souvenirs

Et surtout

Architecte de l'avenir!

Oui quel beau métier que d'éduquer!

L'intégration à la Garderie Imagine : un enrichissement professionnel et humain

Il est possible et même très enrichissant tant professionnellement, qu'humainement, d'intégrer dans un service de garde régulier, des enfants ayant un handicap ou présentant des besoins particuliers. Les seules conditions exigées pour le faire, c'est de démontrer une certaine ouverture d'esprit et d'être rigoureux dans notre travail éducatif. Cela nous aide aussi à revenir aux sources de notre travail dans la mesure où nous devenons plus assidues à l'observation et à l'écoute des besoins de chacun. Peut-être fallait-il accueillir des enfants à besoins particuliers pour se rappeler que chaque enfant est unique et possède ses besoins propres.

À la Garderie Imagine, notre vécu d'intégration démontre que tous en ressortent gagnants : les enfants concernés, les autres enfants de la garderie, les parents, les éducatrices et même la communauté dans son ensemble. Quelle joie de voir un enfant s'approcher d'un enfant multi-handicapé pour lui parler, lui donner un câlin et nous dire : « Il (elle) aime ça ». Comment exprimer toute la satisfaction professionnelle que nous ressentons lorsqu'un enfant nous demande : « Puis-je t'aider à le (la) faire manger? » L'intégration est une véritable école de tolérance qui permet d'inculquer des attitudes d'ouverture aux autres et de favoriser le travail d'équipe.

Parmi les facteurs de réussite, mentionnons l'importance d'être soutenues par



Par Diane
Crépeault,
Karine Duchesne
Éducatrices,
Garderie Imagine

la direction ainsi que certaines connaissances de base sur les problématiques dont souffrent les enfants de façon à intervenir adéquatement auprès de tous. Ainsi, il est important d'utiliser dans nos interventions auprès des autres enfants un langage inclusif neutre et sans jugement de valeur. Par exemple, pour expliquer aux amis qu'un enfant ne peut pas marcher, il ne s'agit pas de dire : « Il (elle) est malade ». Il faut plutôt dire : « Tu vois, c'est difficile pour lui (elle) de marcher. Regarde ses pieds, ils sont de telle façon plutôt que comme les tiens. C'est pour cela qu'il (elle) a de la difficulté à se tenir debout, etc. »

Il y aurait bien d'autres choses à dire. J'espère que cela vous a donné le goût de tenter l'aventure de l'intégration.

Non à la routine, oui à la polyvalence



Dans les milieux où nous avons déjà travaillé, il y avait toujours la même politique : garder, d'année en année, le même groupe d'âge, ce qui faisait de nous, bien entendu, des professionnelles d'un groupe d'âge précis.

À la garderie Porculus nous avons voté pour une approche différente, mais intéressante. Au lieu de quitter notre groupe à la fin de l'année, nous cheminons avec les enfants jusqu'à leur départ pour l'école. Nous changeons de local à chaque année, ce qui marque le début d'une nouvelle étape et ainsi l'enfant a le sentiment d'avoir grandi. À ce moment, les routines et le sentiment de confiance et d'appartenance sont déjà bien installés et cela nous permet de développer le plein potentiel des enfants.

Une belle complicité se forme entre le parent, l'enfant et l'éducatrice ce qui facilite grandement la communication et nos interventions.

Cette façon de faire permet à l'éducatrice d'explorer plusieurs stades de développement chez l'enfant. Elle ne devient peut-être pas une professionnelle d'un groupe d'âge précis mais une spécialiste de la petite enfance. Que demander de mieux?

En résumé, nous les éducatrices chérissons cette méthode, non seulement pour ses avantages mais aussi parce qu'elle nous permet de grandir avec l'enfant. Lorsque vient le temps de partir pour l'école, nous pouvons dire : mission accomplie!

Équipe Garderie Porculus
Valleyfield

INFO-PARENTS

Les 10 commandements de l'enfant pour les parents

1. Mes mains sont petites; ne vous attendez donc pas à la perfection quand je fais mon lit, quand je dessine ou que j'envoie un ballon. Mes jambes sont courtes; ralentissez pour que je puisse vous suivre.
2. Mes yeux n'ont pas vu le monde comme vous; laissez-moi l'explorer en toute sécurité, mais sans interdit inutile.
3. Il y aura toujours des choses à faire à la maison, mais moi, je ne suis jeune que pour quelques années. Prenez le temps de m'expliquer les choses, avec patience et bonne volonté. Ce monde semble si merveilleux!
4. Je suis fragile, même si je ne le montre pas. Soyez sensible à mes besoins, à ce que je ressens. Ne vous moquez pas de moi sans arrêt. Traitez-moi comme vous aimeriez être traité ou, mieux, comme vous auriez aimé être traité quand vous aviez mon âge.
5. Je suis un cadeau de la nature; traitez-moi s'il vous plaît comme tel. Je suis responsable de mes actions, mais c'est vous qui me donnez l'exemple et convenez avec moi de règles - avec amour.
6. J'ai besoin de vos encouragements pour grandir. Mettez la pédale douce pour les critiques. Souvenez-vous: vous pouvez critiquer ce que je fais sans me critiquer, moi.
7. Donnez-moi le droit de prendre des décisions moi-même. Autorisez-moi à expérimenter l'échec, pour que j'apprenne de mes erreurs. De cette façon, je serai prêt à prendre plus tard les décisions que la vie me demandera de prendre.
8. S'il vous plaît, cessez de me comparer. Je suis unique. Si vous avez des attentes trop fortes pour moi, je ne me sentirai pas à la hauteur, et cela minera ma confiance en moi. Je sais que c'est difficile, mais ne me comparez pas à ma soeur ou à mon frère.
9. N'ayez pas peur de partir ensemble pour un week-end. Les enfants ont eux aussi besoin de vacances sans leurs parents, tout comme les parents ont besoin de vacances sans leurs enfants. En plus, c'est une façon de nous montrer combien votre relation est forte et combien vous vous aimez.
10. Apprenez-moi la relaxation, la méditation ou la prière. Montrez-moi l'exemple en vous recueillant vous aussi. J'ai besoin moi aussi d'une dimension intérieure.



Auteur inconnu
Site Internet : bonjourchezdo.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La femme enceinte et les infections en service de garde

Le Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine a publié un feuillet explicatif sur les risques encourus pour la femme enceinte oeuvrant en service de garde.

Selon de MFACF, dans certains cas, des mesures préventives pourraient être mises en place pour que l'éducatrice puisse poursuivre son travail sans danger alors que d'autres cas requerraient un retrait préventif immédiat pour éviter quelconque risque pour le fœtus.

Nous vous invitons à consulter le feuillet " *La femme enceinte et les infections en service de garde* " sur le site du ministère (www.mfacf.gouv.qc.ca)

Erratum

Juin 2005, volume 4 numéro 2

P. 31 Visite des centres

Nous avons omis d'ajouter ***Les Amours de Marie-Claire*** à la liste des garderies visitées dans le cadre du Forum mondial de la petite enfance. Nous nous en excusons.

Information sur la **santé** et le **développement** des **enfants** à votre portée!



En tant que partenaire affilié pour la section sur la santé des enfants du Réseau canadien de la santé, la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance vous propose plus de 1000 sources d'information-santé électroniques sur une multitude de sujets essentiels à votre travail tels que : l'alimentation, l'allaitement, l'art d'être parent et les services de garde, les besoins spéciaux, la santé environnementale et le développement de l'enfant. Notre page d'accueil vous offre une sélection d'articles et la section Foire aux questions (FAQ) répond aux questions courantes que se posent parents et praticiens.

www.reseau-canadien-sante.ca

Des informations-santé d'intérêt pour tous



FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
SERVICES DE GARDE
À L'ENFANCE
CANADIAN
CHILD CARE
FEDERATION

201 - 383 Parkdale Ottawa (Ontario) K1Y 4R4
(613) 729-5289 1 800 858-1412
Fax/Téléc. (613) 729-3159
rsc@cccf-fcsge.ca www.cccf-fcsge.ca

RCS est présenté par Santé Canada et des organismes de santé réputés du pays.



Association des diététistes au Québec



**Pour varier le menu des collations...
et pour rencontrer l'objectif des
5 portions de fruits et légumes par jour.**

Lait fouetté aux fruits

Pour 8 enfants : portion de 6 onces

750 ml (3 tasses) de lait écrémé
500 ml (2 tasses) de pêches en conserves égouttées
250 ml (1 tasse) de cerises en conserves
dénoyautées et égouttées
5 ml (1 c. à thé) d'essence de vanille
3 ml (1/2 c. à thé) de cannelle (au goût)

Placer les fruits, le lait, l'essence de vanille
et la cannelle dans le bol du mélangeur;
Mélanger;
Verser dans une carafe et placer au réfrigérateur.
Servir glacé dans des verres avec ou sans paille.

Par portion : 90 ml de lait
90 ml de fruit.

Sauce aux fruits :

pour accompagner le yogourt nature
8 portions de 30 mL

15 ml (1 c. à table) de fécule de maïs
250 ml (1 tasse) de jus d'ananas non sucré
250 ml (1 tasse) de jus d'orange non sucré
10 ml (2 c. à thé) de zeste d'orange
(les jus de fruits de la recette peuvent être remplacés
par d'autres jus non sucrés, au choix)

Mélanger tous les ingrédients.
Cuire à feu moyen en brassant jusqu'à
épaississement.
Servir avec du yogourt nature.

Capsule d'innocuité : la décongélation
Ne jamais décongeler les aliments périssables à la
température de la pièce

REVUE DE PRESSE

The Gazette, June 22, 2005.
Sylvain Lévesque

Equality for all daycares

The 7000 educators in the private network are not second-class citizens and they deserve the same social recognition as educators in the other network. Their competence and commitment to quality makes them a valuable asset to Quebec families and to our society.

Le Baromètre, Vol. 1 Numéro 3, juillet 2005
Formation des éducatrices en garderie

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) élabore actuellement, en collaboration avec Emploi-Québec et notre ministère, un programme de formation qui permettra aux éducatrices en garderie ayant au moins 2 années d'expérience de compléter leur qualification.

Le Soleil, le 20 juin 2005
Patricia Cloutier

Exagérées, jugent les garderies privées

L'Association des garderies privées du Québec dénonce les demandes exagérées des gestionnaires de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ). "Ils sont en train de mettre le réseau des garderies en péril", croit Sylvain Lévesque, président.

...
"Ils ne se rendent pas compte que c'est l'argent des contribuables dont il est question!", fulmine M. Lévesque. Selon lui, les garderies privées sont sous financées dans une proportion de 20% par rapport aux CPE et aucune d'elles n'est déficitaire. À l'inverse, 40% des CPE le sont.